

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Le ministre d'État*

*Le secrétaire d'État  
chargé des Transports*

Paris, le 23 FEV. 2010

Messieurs les Présidents et Secrétaires nationaux,

La mobilisation des personnels de la DGAC dans le cadre du mouvement de grève en cours, montre la persistance d'inquiétudes fortes sur le processus de construction du ciel unique européen que nous avons engagé.

Ces inquiétudes ne pourront être levées qu'au travers d'un dialogue ouvert et constructif, permettant de répondre aux préoccupations des personnels et de leur apporter toutes les garanties nécessaires quant à leur situation professionnelle et statutaire au sein du bloc fonctionnel d'espace aérien d'Europe central (FABEC) que nous voulons créer.

Au cours de nos précédents échanges, nous avons à la fois fixé un cap ambitieux pour ce FABEC, en proposant de suivre la voie d'un modèle intégré, et offert d'importantes garanties avec un grand service public permettant de maintenir les statuts actuels des personnels de la DGAC, par exemple par des mises à disposition. Nous avons pris connaissance par ailleurs de la position de certains syndicats qui préfèrent un modèle coopératif au modèle d'intégration.

Cependant, nous avons clairement indiqué que le calendrier et les modalités de cette évolution stratégique devaient être négociés avec les représentants des personnels.

En outre, afin de se donner tout le temps nécessaire à cette négociation, la DGAC vous a proposé, d'une manière qui mérite sans doute d'être précisée, de séparer les négociations sur le protocole social, du sujet particulier de la construction européenne, en commençant par discuter du mandat à confier à la partie française pour négocier le traité international dont nous devons jeter les bases de manière concertée d'ici la fin de l'année 2010.

**Messieurs les Présidents et Secrétaires nationaux  
des syndicats**  
CFDT  
SNCTA  
SNIAC AIPC  
SNNA-FO  
SNPACM-FO  
SNICAC  
SNPL DGAC  
SPAC CFDT  
UNSA IESSA  
UNSA ICNA  
UNSA SATAC  
USAC CGC AC  
USAC-CGT

Nous confirmons cette position et c'est pourquoi nous avons demandé à Monsieur Gilles Savary, ancien vice-président de la commission transports du Parlement européen, d'effectuer une mission de concertation auprès de vous et de la DGAC, afin de déterminer les grandes orientations et les garanties professionnelles et statutaires, qui devront être introduites dans ce traité pour confirmer nos engagements et rassurer les personnels quant à leur avenir dans ce FABEC dont le périmètre exact et le modèle définitif devront éventuellement être précisés. Nous vous confirmons aussi que le nombre de centres de contrôle devra être maintenu et fixé par le traité.

Nous comptons sur votre esprit de dialogue pour reprendre les discussions sur ces nouvelles bases et permettre à Monsieur Savary de nous rendre un premier rapport avant la fin juin 2010, fixant les bases d'un traité susceptible de recevoir l'accord d'une majorité des personnels tout en engageant résolument la France dans la construction du ciel unique européen.

En vous priant de croire, Messieurs les secrétaires nationaux, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORLOO



Dominique BUSSEREAU